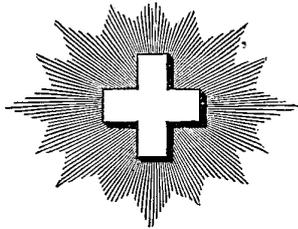


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> juin 1931

Demande déposée: 28 décembre 1928, 17 1/2 h. — Brevet enregistré: 15 mars 1931.  
(Priorité: France, 16 janvier 1928.)

## BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Courbevoie (Seine, France).

## Glissière pour véhicules à moteur destinés à circuler dans la neige.

Dans les véhicules destinés à circuler dans la neige, et dont le système propulseur est placé à l'arrière, l'avant de la machine se trouve généralement porté par deux patins ou skis commandés par le système de direction.

Dans la neige molle, ces patins ou skis sont souvent insuffisants: le véhicule enfonce et la neige, rabotée par l'essieu avant, s'accumule devant la machine, gênant ainsi considérablement et même arrêtant parfois la marche du véhicule.

La présente invention a pour objet une glissière pour véhicules destinés à circuler dans la neige, permettant d'éviter cet inconvénient. Cette glissière est caractérisée par une pièce disposée à l'avant du véhicule et fixée aux organes du châssis, cette pièce ayant pour effet de fournir une grande surface d'appui au véhicule sur la neige, laquelle ne peut pas s'accumuler pour gêner l'avancement du véhicule.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une coupe en élévation de l'objet de l'invention monté sur un véhicule à moteur, et

La fig. 2 est une vue en plan.

Comme on le voit sur les fig. 1 et 2, l'avant du véhicule est muni d'une pièce 1, de forme appropriée, en tôle par exemple, passant sous l'essieu 2 et fixée à ce dernier.

Cette pièce 1 peut être munie intérieurement de lames de ressort 3 en nombre quelconque (le dessin en représente deux) permettant à ladite pièce 1 d'avoir une certaine flexibilité. Ces lames peuvent également servir à la fixation de la pièce 1 sur l'essieu en venant coiffer ce dernier. Dans ce cas, des étriers 4 (fig. 1) fixent le tout.

Le fonctionnement de cet ensemble est des plus simples et ne demande, pour ainsi dire, aucune explication. On conçoit très bien, en effet, que lorsque l'avant du véhicule a

tendance à enfoncer dans la neige, la pièce 1 porte sur cette dernière, offrant ainsi une très grande surface d'appui. La neige qui aurait tendance à s'accumuler se trouve en quelque sorte écrasée par la machine qui, grâce à la pièce 1, de forme appropriée, cherche toujours à monter dessus.

**REVENDEICATION:**

Glissière pour véhicules destinés à circuler dans la neige, caractérisée par une pièce disposée à l'avant du véhicule et fixée aux organes du châssis, cette pièce ayant pour effet de fournir une grande surface d'appui au véhicule sur la neige, laquelle ne peut pas s'accumuler pour gêner l'avancement du véhicule.

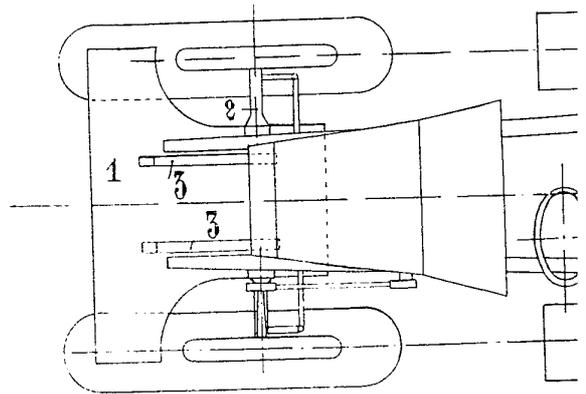
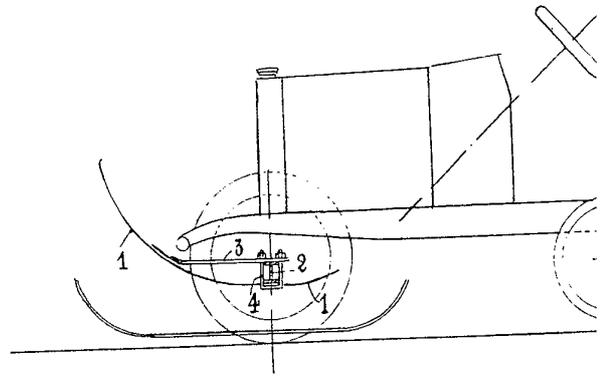
**SOUS-REVENDEICATIONS:**

- 1 Glissière selon la revendication, caractérisée en ce que ladite pièce possède des lames de ressort permettant à ladite pièce une certaine flexibilité.
- 2 Glissière selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que ladite pièce est fixée aux organes du châssis par l'intermédiaire des lames de ressort sus-mentionnées.
- 3 Glissière selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ladite pièce est en tôle.

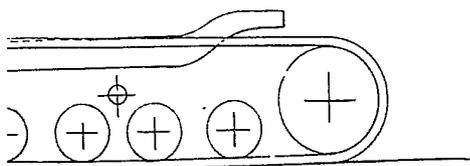
Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

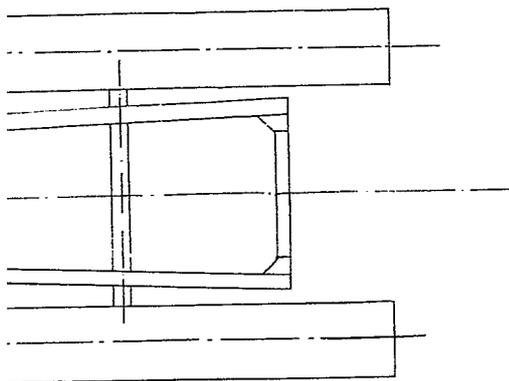
Adolphe Kégresse



1.



2.



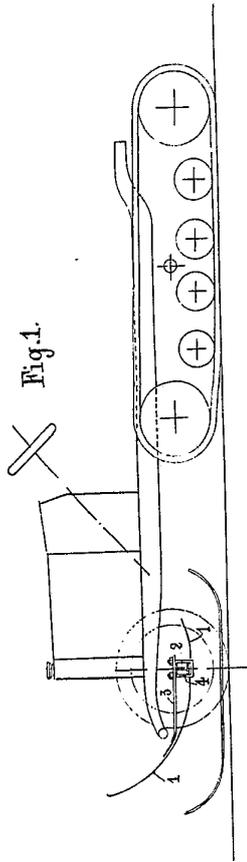


Fig. 2.

